



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

carte

Question écrite n° 54786

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des personnes qui ont égaré l'attestation de sécurité sociale adressée avec la carte Vitale. En effet, de nombreuses personnes, lors de la réception de la carte Vitale, ont jeté l'attestation, sans savoir qu'elle devait être conservée, ou tout simplement l'ont égarée. Or les pharmacies refusent de procéder à l'encaissement du prix des produits sur simple présentation de la carte. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'elle a prises ou qu'elle entend prendre pour pallier ces inconvénients.

Texte de la réponse

Sur simple demande à sa caisse gestionnaire, un assuré peut obtenir la réédition de l'attestation papier qui accompagne la carte Vitale. La perte de ce document n'est donc pas un problème, et les organismes d'assurance maladie ont donc pris les mesures adéquates pour y remédier.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54786

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 décembre 2000, page 6810

Réponse publiée le : 30 avril 2001, page 2610